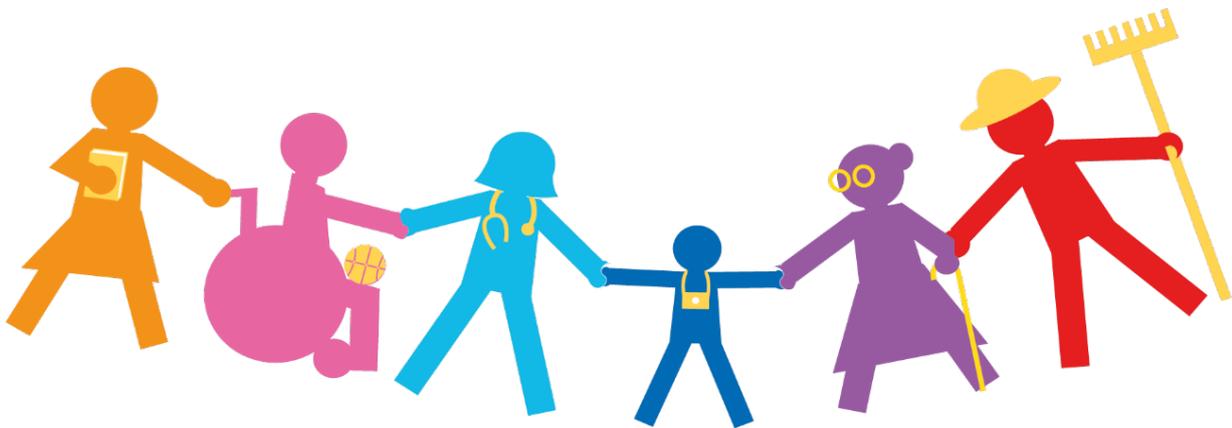


RAPPORT D'ACTIVITE 2024

« EPAS »



Identification de la structure

Coordonnées administratives	46 rue Séré de Rivières 81000 ALBI 05.63.45.45.52 epas@apajh81.org
Type de structure	Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
Capacité et modalités d'accueil	806 mesures judiciaires
Numéro FINESS	810010314
Date de création	Octobre 1981
Dernier arrêté d'autorisation	Arrêté préfectoral du 3 novembre 2021, portant autorisation d'extension de capacité du service
Organisme gestionnaire	APAJH du Tarn

1- Les besoins des personnes protégées

- **Suivi de l'activité :**

Nombres de personnes protégées au 31/12/2024	802
Nombre d'admissions en cours d'année	40
Nombre de sorties en cours d'année	48
Taux par rapport à l'agrément	99,0%

- **Analyse de l'activité :**

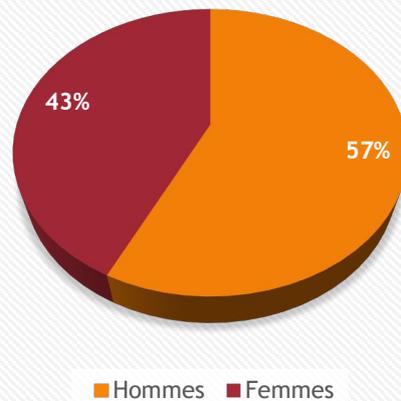
En 2024, l'activité liée au flux des mesures a été moindre qu'en 2023 suite à la réorganisation du service qui a nécessité d'interrompre notre disponibilité pour de nouvelles mesures sur le premier trimestre 2024.

Le 1^{er} janvier.2024, le service est en effet passé d'une organisation comprenant une directrice adjointe et 2 responsables MJPM à une directrice adjointe, un chef de service et deux coordinatrices à temps partiel (0,50 ETP).

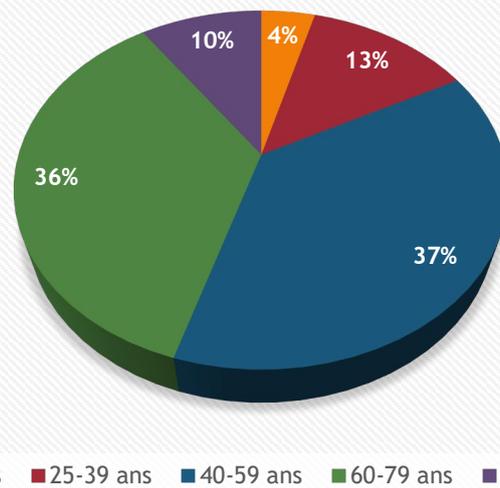
- **Profil des personnes protégées**

Le profil des personnes protégées n'a pas sensiblement évolué depuis 2023. Le profil type reste un homme âgé de 40 à 59 ans, vivant à domicile et bénéficiant d'une mesure de curatelle renforcée.

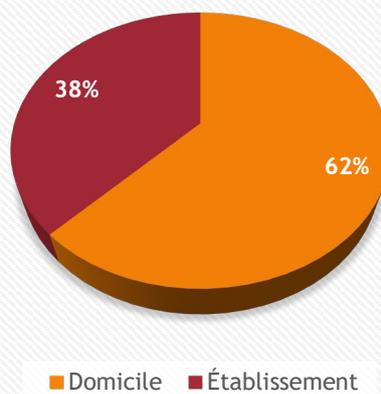
Répartition selon le sexe

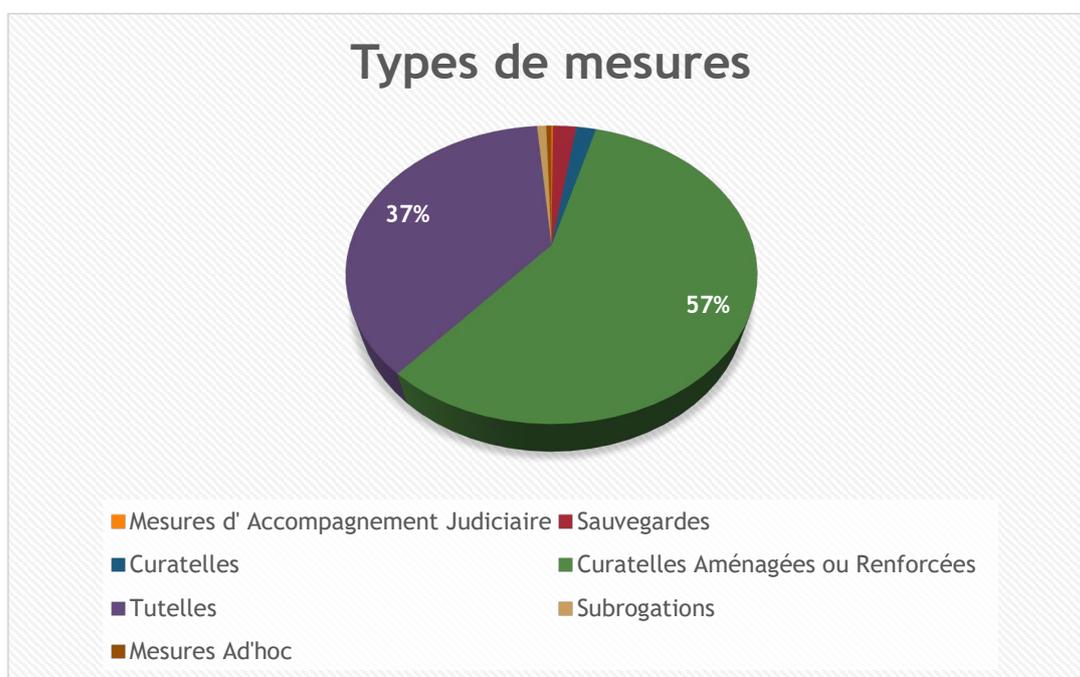


Répartition selon l'âge



Répartition selon le type de résidence





- **Les besoins des personnes protégées**

Les besoins des personnes ont-ils évolué ?

Oui Non

Les besoins des personnes protégées n'ont pas évolué mais la demande d'une plus grande autonomie est toujours présente.

Les objectifs/prestations sont-ils toujours en adéquation avec les besoins des personnes ?

Oui Non

Lors de cette année, le service a travaillé collectivement pour développer les axes du projet de service et se doter d'outils afin de favoriser l'autonomie des personnes protégées.

Deux des 3 groupes de travail ont travaillé sur les thèmes suivants :

- Développer un outil pour favoriser l'accès aux droits.
- Elaborer une cartographie des ressources territoriales pour les personnes protégées.
- Retravailler sur notre protocole portant sur la prévention des comportements agressifs.

Les travaux seront finalisés et mis en œuvre en 2025.

2- L'expression des personnes protégées

- **Les outils de personnalisation**

Nombre de DIPM ou avenants réalisés en 2024 / Nombre de personnes protégées	183 / 850 soit 21,5%
Nombre de Budgets réalisés en 2024 / Nombre de personnes protégées	595 / 850 soit 70,0%

En 2024, l'EPAS a réalisé moins de DIPM (Document Individuel de Protection des Majeurs) et avenants que l'année précédente (baisse de plus de 40%). Le renouvellement de l'équipe MJPM, principalement sur le site de Castres, a obligé le service à prioriser les missions légales incontournables (budgets) et la montée en compétences des nouveaux salariés.

- **Les enquêtes de satisfactions**

Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée en 2024.

3- Les temps forts de l'année : innovations - expérimentations de nouvelles organisations

Le grand changement de cette année est lié à la nouvelle organisation du service. La création du poste de chef de service et des postes de coordination a nécessité de travailler les fonctions et les tâches de chaque poste (directrice adjointe, chef de service et coordinatrices). Cette restructuration a demandé du temps pour permettre la montée en compétence des personnels choisis pour le poste de chef de service et des 2 postes de coordinatrices.

Juillet 2024 : Le service s'associe avec l'AT81, l'UDAF et les représentantes des mandataires individuels pour répondre à l'appel à projet de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). Un avis favorable sera rendu pour la mise en place du développement d'une réflexion éthique de l'ensemble des acteurs de la PJM (Protection Juridique des Majeurs). Cette action est évaluée sur 3 années, avec la mise en place de formations à la réflexion éthique où seront conviés tous les mandataires du département, quel que soit leur entité, les médecins experts, les magistrats, des professionnels de la DDETS, de la MDA et surtout des personnes protégées. A l'horizon 2026 la création d'un comité éthique se mettra en place.



4- Les nouveaux partenariats, Les nouvelles coopérations

Une réunion-rencontre avec **le SAVS ASEI Le Lien** a été organisée en 2024 à Castres. Elle a permis l'élaboration commune d'un compte-rendu fixant le cadre de nos missions et des modalités de nos échanges.



Travail coopératif entre les 3 services des MJPM et la fédération des indépendants du département sur un outil à destination des opérateurs sanitaires et médico-sociaux sur les soins pour les personnes protégées. Ce schéma sur le consentement aux soins a été validé par les 2 tribunaux judiciaires du département. 2025 sera l'année de sa diffusion auprès de tous les acteurs.

5- La démarche qualité

- La démarche d'évaluation de la qualité

L'établissement a-t-il été concerné par l'évaluation externe en 2024 ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'envoi du rapport d'évaluation : 21/02/2024
--	---

- La démarche qualité

Le COPIL Qualité du service garantit un suivi régulier de la démarche qualité. En 2024, il s'est réuni 4 fois, en appui du logiciel AGEVAL, il a pu piloter :

- Le traitement de évènements indésirables (24 sur l'année).
- La suite de l'évaluation et en particulier les axes d'amélioration portant sur la gestion de crise et sur le traitement des plaintes et réclamations.

- La participation des personnes

Comme le prévoit le cadre législatif, des personnes protégées ont participés (4 en tout) à notre évaluation externe.

6- Le développement des compétences et la formation professionnelle

PDC de l'EPAS et des RSG sur l'année 2024					
Nom de la Formation	EPAS	RSG	Nombre de jours de formation	Nombre d'heures de formatio	TOTAL HEURES FORMATION
FORMATIONS INDIVIDUELLES					
CNC MJPM (E.Raffanel) 35h déjà réalisées en 2023	1		16	112	112
CNC MJPM (M.Dourel) 35h réalisées en 2023	1		21	147	147
CNC MJPM (P.Cabroli) 112h à réaliser en 2025	1		10	70	70
CNC MJPM (MA.Cavailhé) 112h à réaliser en 2025	1		10	70	70
FORMATIONS COLLECTIVES					
J'apprends à me protéger et à protéger la personne violente	6	1	2	14	84
Formation initiale des élus CSE - CSSCT	1		2	14	14
Ecoute expérientielle	9		6	42	378
Signalement de Maltraitance	1		1	7	7
Banque de France	4		1	7	28
FORMATIONS SECURITE					
Habilitation électrique 13/06/2024	1		1	7	7
Recyclage SST 28/04/2024	1		1	7	7
Recyclage SST 15/10/2024	8		1	7	56
TOTAL	35	1	72	504	980

Pour information, le CNC MJPM ne sera plus délivré à partir de 2028 et sera remplacé par la licence professionnelle MJPM (première promotion en 2024 à l'Université Toulouse Capitole). Le volume total des contenus théoriques de cette formation obligatoire passe de 182h pour le CNC à 466h pour la licence, ce qui implique une présence moins importante des professionnels sur le poste. Avec l'accueil d'une première stagiaire en 2024, le service prépare l'organisation à mettre en place dans les années futures pour articuler temps en poste et temps en formation.

Le chef de service de l'EPAS participe en tant que formateur au programme de cette nouvelle licence professionnelle.

7- Les finances

- **L'Activité :**

Nous avons assuré au 31/12/2024, 802 mesures de protection.

- **LES CHARGES :**

a) **Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante**

	CA N-1	Budget Exécutoire N	CA N	Écart BP Alloué/CA
Groupe 1	83.630,68	86.900,00	90.512,17	+3.612,17

Analyse :

Cette année a encore été marquée par l'inflation et le coût de l'énergie. Le dépassement du groupe (+3.612,17€) est essentiellement lié au poste Achats non stockés pour 3.785,94€ (énergie, carburant).

Les autres postes se compensent.

b) **Les charges de personnel**

Convention collective appliquée	CCN66
Valeur du point	3.93€

	CA N-1	Budget Exécutoire N	CA N	Écart BP Alloué/CA
Groupe 2	1.397.037,32	1.399.721,00	1.413.395,93	+13.674,93

Analyse :

Le groupe 2 des charges est impacté par les difficultés de recrutement de notre secteur avec un dépassement de charges de 13.674,93€.

En effet, le poste Personnel extérieur à l'établissement (personnel intérimaire) est en dépassement de 94.820,97€ alors que les rémunérations et charges sociales ne sont en économie que de 66k€.

Les formations réalisées représentent 13.558,14€, par rapport aux 30k€ prévus.

Il tient compte du Ségur pour Tous qui a été comptabilisé sur l'exercice.

La variation des congés payés de l'année est de + 9.953,15€.

c) Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

	CA N-1	Budget Exécutoire N	CA N	Écart BP Alloué/CA
Groupe 3	328.129,58	289.192,00	339.606,62	+67.701,72

Analyse :

Le groupe constate un dépassement de 67.701,72€.

Il est lié à :

- Economie / Crédit-Bail : -3.8k€ ;
- Dépassement / location : +4.9k€ ;
- Dépassement / Entretien : +3.8k€ ;
- Economie / Maintenance : 2.9k€ ;
- Dépassement / Assurance : +1.1k€ ;
- Economie / Etudes : -8.5k€ ;
- Dépassement / Colloques : +1.7k€ ;
- Economie / Service bancaire : 1.3k€ ;
- Dépassement redevance / Logiciel : +5.5k€ ;
- Frais de siège : +10.6k€ (6.61% de la classe 6 brute) ;
- Dépassement / Amortissement : +3.6k€ (Renouvellement Informatique) ;
- Provision IDR : +26k€ ;
- CNR : +10k€.

TOTAL des CHARGES	1.843.514,72€ soit + 67.701,72€
--------------------------	---------------------------------

- **LES PRODUITS :**

d) Les Produits de la tarification

	CA N-1	Budget Exécutoire N	CA N	Écart BP Alloué/CA
Montant des Produits de la tarification (73)	1.773.234,65	1.742.140,00	1.811.610,19	+69.470,19

Analyse :

La dotation globale a été perçue en totalité, soit : 1.536.140,00€.

Les frais de gestion à la charge de la personne en protection sont de 275.470,19€ soit +69k€ par rapport au montant prévisionnel.

e) **Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation**

	CA N-1	Budget Exécutoire N	CA N	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	19.221,86	12.000,00	29.650,81	+17.650,81

Analyse :

Ce groupe a enregistré :

- Une subvention de la DRFIP de 10.000€ pour le développement des MJPM,
- Une quote-part des autres établissements relative aux heures de délégation du CSE Unique pour 5.301,94€,
- Un règlement de notre OPCO pour des formations de 2.612,20€.

f) **Groupe 3 : Produits financiers et Produits non encaissables**

	CA N-1	Budget Exécutoire N	CA N	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	35.049,67	21673,00	6.517,20	-15.155,80

Analyse :

Ce groupe est déficitaire en raison de provisions et de CNR non repris.

TOTAL des PRODUITS	1.847.778,20 soit +71.965,20€
---------------------------	-------------------------------

• **LA SYNTHÈSE DU RESULTAT :**

g) **Le résultat comptable**

RESULTAT
+4.263,48

h) Le passage du résultat comptable au résultat administratif

	Proposé par l'établissement
Résultat comptable	+4.263,48
+ Reprise excédent/déficit	
+ Reprise sur la Réserve de compensation des charges d'amortissement	
+ Réintégration de la variation de provision pour congés à payer	+9.953,15
+ Réintégration de la provision pour départ à la retraite non prévue au BP	
+ Réintégration de la provision pour CET non prévue au BP	
Résultat administratif corrigé	14,216,63

i) Proposition d'affectation du résultat

Résultat administratif à affecter	+14.216,63
-----------------------------------	------------

Le résultat est à affecter à :

- La réserve de compensation des déficits : +9.000€ ;
- La réserve de compensation des charges d'amortissements : +5.216,63€.

8- Les perspectives d'évolution, Les améliorations projetées, Les projets pour 2025

- ⇒ Préparation de la semaine de la PJM en mars 2025.
- ⇒ Poursuite du travail de diffusion des mesures de protection auprès de différents partenaires (Maisons départementales, établissements PA ou PH etc...).
- ⇒ Réinvestir les DIPM et avenants en s'appuyant sur la nouvelle mouture simplifiée de l'outil.
- ⇒ Formation au CNC MJPM pour 3 personnels.
- ⇒ Mise en place du traitement des plaintes et réclamations.
- ⇒ Suite à l'acceptation de l'appel à projet de la DDETS, les personnels de l'EPAS bénéficieront de formations sur l'éthique. Ce travail pourra se faire conjointement avec un travail d'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS publiées le 15.01.2025.
- ⇒ Préparation du service dans la perspective d'un changement de Direction.

9- Les annexes

- ⇒ Plan d'amélioration continue de la qualité
- ⇒ Comptes administratifs

→ **ENTREPRISE APPRENANTE**

→ **ECOUTE – ECHANGE –
CONFIANCE - COHESION**

→ **REPONSE ACCOMPAGNEE
POUR TOUS**



→ **COOPERATION**

→ **DEVELOPPEMENT
PARTENARIATS**

→ **FORMATION
PROFESSIONNELLE**

→ **ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISE**

→ **INCLUSION SOCIALE**

→ **HABITAT CHOISI**



ANNEXES

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

« EPAS »



SOMMAIRE DES ANNEXES

❖ ANNEXE I :

⇒ Plan d'amélioration continue de la qualité

❖ ANNEXE II :

⇒ Comptes administratifs

ANNEXE I

**PLAN D'AMELIORATION
CONTINUE**

Filtres

Vous visualisez les objectifs

- qui concernent la période du **01/01/2024 au 31/12/2024**
- qui sont associés à l'établissement EPAS

EPAS

Référence / Objectif	Thème	Source	Responsable	Échéance	Priorité	Statut
Améliorer la reconnaissance et l'identification de l'EPAS	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement du service et organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'établissement 		31/12/2024	1	
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
définir les attentes en matière de support				31/12/2024		Non traité
co-construire les principaux messages de communication				31/12/2024		Non traité
Améliorer le mode de participation des majeurs protégés	<ul style="list-style-type: none"> • Expression et participation de la personne accompagnée 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation interne 2020 		31/12/2024	2	
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Développer l'autonomie des personnes protégées dans leur démarches en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à l'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation interne 2020 • Projet d'établissement 		30/06/2025	1	
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Réaliser l'état des lieux des équipements publics et asso disponibles pour les démarches administratives				01/12/2024		Annulé
Orienter les personnes vers ces équipements				30/06/2025		En cours
Constituer un dossier papier / numérique "administratif" pour que la personne ait ses docs importants				31/12/2023		Non traité
Développer le partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation interne 2020 		02/01/2026	2	
Actions			Pilotes	Échéances		Statut

Référence / Objectif	Thème	Source	Responsable	Échéance	Priorité	Statut
Cibler les organisations auprès desquelles intervenir (Maisons de retraite, aides à domicile...), avec l'aide des DAC et des CLIC				02/01/2026		En cours
Elaborer un travail de co-construction des projets personnalisés avec les ESMS	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation interne 2020 		31/12/2026	2	
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Créer un outil commun permettant à chaque professionnel de retranscrire ses objectifs suivant sa mission auprès de la personne protégée.				31/12/2026		Non traité
Établir une ligne directrice au sein de l'EPAS quant à la place de la famille et des proches	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des pratiques professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation interne 2020 		30/06/2025	2	
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Poursuite du travail du groupe sur la communication des informations (concernant les MP) avec les MP				30/06/2025		Non traité
Faciliter l'ouverture de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des pratiques professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la qualité en continu 		01/12/2025	3	
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Informatiser le livret individuel (complété lors de la visite à l'aide de l'ordinateur)				01/12/2025		Non traité
Faire évoluer et valoriser les postes des pôles administratif et comptable (en lien avec les axes du PE) pour les rendre plus autonomes	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement du service et organisation 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation interne 2020 		16/12/2024	1	
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Intervenir auprès des majeurs protégés (signature des dossiers administratifs par le majeur)				16/12/2024		En cours
Favoriser l'appropriation du PE par le nouveau salarié	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement du service et organisation 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation interne 2020 		01/06/2024	3	
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Révision de la procédure d'intégration du nouveau salarié				01/06/2024		Traité
Formaliser les règles de communication des infos personnelles (clarifier la posture	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des pratiques professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation interne 2020 		31/12/2025	2	

Référence / Objectif	Thème	Source	Responsable	Échéance	Priorité	Statut
professionnelle) avec l'entourage de la personne et des tiers (Juge, police...)						
Actions	Pilotes	Échéances	Statut			
Former un groupe de travail dont l'objectif est de réaliser une note de bonnes pratiques		31/12/2025	Non traité			
Harmoniser les pratiques professionnelles et favoriser la cohésion d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement du service et organisation Projet d'établissement 	31/12/2024	1			
Actions	Pilotes	Échéances	Statut			
Refondation des outils de travail - de la typologie des réunions - réfléchir aux besoins en matière d'organisation		31/12/2024	Traité			
Définir un nouvel organigramme		31/01/2024	Traité			
Informers les majeurs protégés sur les modalités de gestion des données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> RGPD - Maîtrise des données personnelles Evaluation interne 2020 	31/01/2024	1			
Actions	Pilotes	Échéances	Statut			
Mettre à jour RF et NI		31/01/2024	Traité			
Maîtriser la notion de personne de confiance (médico-social et sanitaire) afin de pouvoir informer le majeur	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la santé Accompagnement à l'autonomie Evaluation interne 2020 	06/01/2025	1			
Actions	Pilotes	Échéances	Statut			
Travailler sur ce cadre légal en lien avec la démarche associative et transmettre à l'ensemble de l'équipe		06/01/2025	Non traité			
Permettre aux MP plus d'autonomie dans leur gestion budgétaire, administrative et démarches juridiques	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à l'autonomie Gestion de la qualité en continu 	30/06/2025	1			
Actions	Pilotes	Échéances	Statut			
Fournir au PP un document indiquant tous les actes réalisables par la PP ("j'ai le droit de...), validé par l'EPAS.		30/06/2025	Non traité			

Référence / Objectif	Thème	Source	Responsable	Échéance	Priorité	Statut
Mettre à disposition une fiche récapitulant les partenaires et associations pouvant délivrer des conseils juridiques				30/06/2025		Non traité
Prévenir les situations de violence	<ul style="list-style-type: none"> Politique ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation interne 2020 		30/06/2025	1	
Actions	Pilotes		Échéances			Statut
Mettre à jour la procédure de prévention des comportements violents (à travailler avec le PE)				30/06/2025		En cours
Recueillir les souhaits de fin de vie	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la qualité en continu 		01/07/2025	2	
Actions	Pilotes		Échéances			Statut
Formation (voir avec F. Vidal)				01/07/2025		Non traité
Rendre accessibles les informations sur les droits des PP	<ul style="list-style-type: none"> Expression et participation de la personne accompagnée Accompagnement à l'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation interne 2020 Projet d'établissement 		15/12/2025	2	
Actions	Pilotes		Échéances			Statut
Mettre à jour les documents pour les PP (DIPM, PIP, Notice d'info, RF)				31/01/2024		Traité
Les traduire en FALC (avec groupe de travail constitué de quelques personnes protégées)				15/12/2025		Non traité
Créer un guide papier "récap" pour défendre leurs droits, et leur accès au droit commun notamment auprès des banques				01/06/2025		Non traité
revoir les procédures de gestion des logements des personnes protégées	<ul style="list-style-type: none"> Revue de process 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la qualité en continu 		31/12/2025	2	
Actions	Pilotes		Échéances			Statut
Réviser la procédure Logement				31/12/2025		Non traité

ANNEXE II

COMPTES ADMINISTRATIFS

→ **ENTREPRISE APPRENANTE**

→ **ECOUTE – ECHANGE –
CONFIANCE - COHESION**

→ **REPOSE ACCOMPAGNEE
POUR TOUS**



→ **COOPERATION**

→ **DEVELOPPEMENT
PARTENARIATS**

→ **FORMATION
PROFESSIONNELLE**

→ **ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISE**

→ **INCLUSION SOCIALE**

→ **HABITAT CHOISI**

